

Article 3 de l'arrêté du 26 mai 1997 portant création du certificat de préposé au tir

Date de mise à jour : 5 Juillet 2024

Notre analyse

Tout candidat souhaitant s'inscrire à l'examen du certificat de préposé au tir (CPT) doit remplir les conditions suivantes :

- être majeur (18 ans révolu)
- établir un dossier comprenant les pièces suivantes :
 - * une demande d'inscription adressée au recteur d'académie,
 - * 2 photos d'identité,
 - * 1 pièce d'identité en cours de validité,
 - * 1 certificat médical délivré par le médecin du travail attestant que le candidat est physiquement apte à exercer l'activité visée,
 - * l'attestation de suivi de stage de formation d'une durée minimum de 35h.

Les candidats qui postulent à une ou plusieurs options du CPT doivent également indiquer cette ou ces option(s) et fournir les attestations de suivi des formations correspondantes.

Article 3 de l'arrêté du 26 mai 1997 portant création du certificat de préposé au tir

Pour s'inscrire à l'examen correspondant au certificat de préposé au tir, tout candidat doit :

- être âgé de dix-huit ans au moins au 1er janvier de l'année civile correspondant à la session ;
- établir un dossier comportant :
 - une demande d'inscription établie sur papier libre adressée au recteur d'académie, accompagnée de deux photographies d'identité ;
 - une pièce d'identité attestant de son état civil ;
 - un certificat médical d'un médecin du travail attestant que le candidat est physiquement apte à l'exercice de l'activité ;
 - une attestation de suivi du stage de formation prévu à l'article 2, premier alinéa, du présent arrêté.

Les candidats à une ou plusieurs options complémentaires précisent sur leur demande la ou les options complémentaires choisies et fournissent les attestations correspondant aux conditions définies à l'article 2, deuxième alinéa, du présent arrêté.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Généralités

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Option 1 Travaux
souterrains

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Emploi des explosifs:
conditions de délivrance du
permis de tir

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Un certificat de préposé au tir délivré en Espagne est-il valable en France ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Choisir l'explosif adapté aux travaux du BTP

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux de démolition à l'aide d'explosifs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)